

Égalité des genres dans les arts de la rue ? **SORTONS LES CHIFFRES !**

Focus sur les données récoltées par la FéRue
Fédération des arts de la rue en Île-de-France
2019-2021-2023



Cette enquête a été conduite par Amandine Bretonnière, Camille Cheminet,
Matthias Claeys et Charlène Helleboïd.

c/o Maison des réseaux artistiques et culturels // 221, rue de Belleville - 75019 Paris
+33 6 30 23 98 81 coordination@ferue.org // ferue.org

SOMMAIRE

p.2 La commission inter-régionale pour l'Égalité des genres dans les arts de la rue et les objectifs du comptage

p.4 La part des femmes responsables artistiques de compagnies : évolutions 2019, 2021 et 2023

p.5 Répartition des subventions attribuées par la DRAC Île-de-France : évolutions 2019, 2021 et 2023

- Les conventionnements : nombre de compagnies soutenues et répartition des montants
- Les aides à la création : nombre de compagnies soutenues et répartition des montants

p.9 Répartition des subventions attribuées par le Conseil région d'Île-de-France : évolutions 2019, 2021 et 2023

- Les conventionnements : nombre de compagnies soutenues et répartition des montants
- Les aides à la création et à la diffusion : nombre de compagnies soutenues et répartition des montants

p.13 Répartition des subventions attribuées par la Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Paris : évolutions 2019, 2021 et 2023

p.15 La part des femmes dans les festivals arts de la rue : évolutions 2019, 2021 et 2023

- Nombre de compagnies programmées
- Nombre de représentations par genre

p.17 Conclusions

LA COMMISSION INTER-RÉGIONALE POUR L'ÉGALITÉ DES GENRES DANS LES ARTS DE LA RUE

La FÉRue est membre de la commission Égalité des genres dans les arts de la rue. Créée en 2019, elle regroupe 7 fédérations régionales et la fédération Nationale. Nous travaillons à comptabiliser et visibiliser les représentations de genre dans notre domaine. Nous agissons dans l'optique d'un féminisme intersectionnel et inclusif, qui prend en compte les différents types de discriminations qu'une personne peut subir. Nous sommes une commission mixte, qui accueille des membres quelle que soit l'expression de leur genre ; nous cherchons à observer, à proposer des solutions, des pistes de réflexion et des outils. Nous accueillons avec entrain de nouvelles personnes et de nouvelles fédérations.

Nous voulons :

- Rendre visible la répartition des pouvoirs et mettre en lumière les inégalités (dans le fait d'être programmé-e, de jouer, de diriger) en fonction des genres ;
- Participer à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes ;
- Valoriser les créations d'artistes femmes et en minorité de genre ;
- Influencer sur les politiques publiques et se faire entendre auprès des institutions et de la profession ;
- Agir sur les parcours professionnels, nous former, mettre en place de nouvelles pratiques ;
- Briser le plafond de verre.

Manières de faire :

- Nous réunissons des personnes qui s'investissent dans le Comité de pilotage (qui prend les décisions financières et stratégiques), des personnes qui participent plus ponctuellement, et des allié-es.
- Nous fonctionnons par groupes de travail, formés selon les envies de chacun-e. En réunion et travail de groupe, nous faisons attention à la distribution de la parole et mettons en place un cadre non jugeant, de manière à ce que tout le monde puisse avoir l'occasion de s'exprimer.
- Nous utilisons le mode qui nous semble le plus approprié pour que la diversité des points de vues existe : consensus ou vote (à main levée ou secret), selon les sujets et besoins.
- Pour les questions d'ordre financier, chaque Fédération régionale a une voix, quelque soit le nombre de ses adhérent-es qui participent à la commission.
- La liste des membres de la commission est publique. Toutefois, la teneur des discussions à l'intérieur de la commission est confidentielle. Les prises de positions, et prises de paroles sont faites au nom de la commission. Des membres de la commission peuvent être missionné-es pour porter la parole de la commission.
- Nos réunions se tiennent en mixité, avec le plus de membres possible, et les décisions qui sont prises en réunion le sont au nom de la commission.

La commission mène de nombreux travaux tout au long de l'année : le détail est disponible dans [son rapport d'activités](#).

LES OBJECTIFS DU COMPTAGE

L'objectif de ce « focus » est de mettre en lumière l'évolution des données chiffrées sur le territoire spécifique de l'Île-de-France entre 2019 et 2023.

En 2024, la commission inter-régionale pour l'Égalité des genres dans les arts de la rue s'attèle à la mise en œuvre d'une enquête plus « qualitative » qui viendra étudier la chaîne de production de créations artistiques de plusieurs compagnies, de leur écriture à leur diffusion. L'objectif de cette nouvelle étude est d'aller plus loin dans les analyses. Il s'agira notamment d'observer la chaîne de production.

Le genre de la direction artistique des compagnies affiché ci-dessous est établi selon les informations disponibles sur le site internet des compagnies concernées.

Nous avons déterminé quatre catégories pour répartir les données : les compagnies dirigées par un ou plusieurs hommes, celles dirigées par une ou plusieurs femmes, celles à la direction paritaire, et les directions collectives. Il est évident que les directions collectives ne sont ni neutres, ni toutes paritaires ; à défaut d'informations sur la répartition des pouvoirs en fonction des genres au sein des collectifs, nous avons fait le choix d'une catégorie à part. Généralement, les statistiques sur les questions de genre établissent que les collectifs sont constitués à 66 % d'hommes et 33 % de femmes.

Enfin, nous avons conscience que les catégories « hommes » et « femmes » créent une binarité qui ne rend pas justice à la complexité des questions de genres. Nous travaillons à faire évoluer nos méthodes de comptage et de catégorisation de façon à mieux refléter la réalité, et à avoir une analyse plus précise.

Glossaire :

Féminisme : le féminisme est un ensemble de mouvements, d'idées politiques et d'actions militantes, qui vise à promouvoir l'égalité et l'équité entre les femmes et les hommes, dans tous les domaines. Le féminisme dont nous nous revendiquons cherche à dépasser la binarité de genre.

Genre : le genre renvoie aux rôles, aux comportements, aux expressions et aux identités construits par la société et les individus, dans une polarité allant du féminin, au masculin, influant sur les manières d'agir et la répartition des ressources et des pouvoirs. L'identité et l'expression de genre ne sont ni binaires, ni statiques.

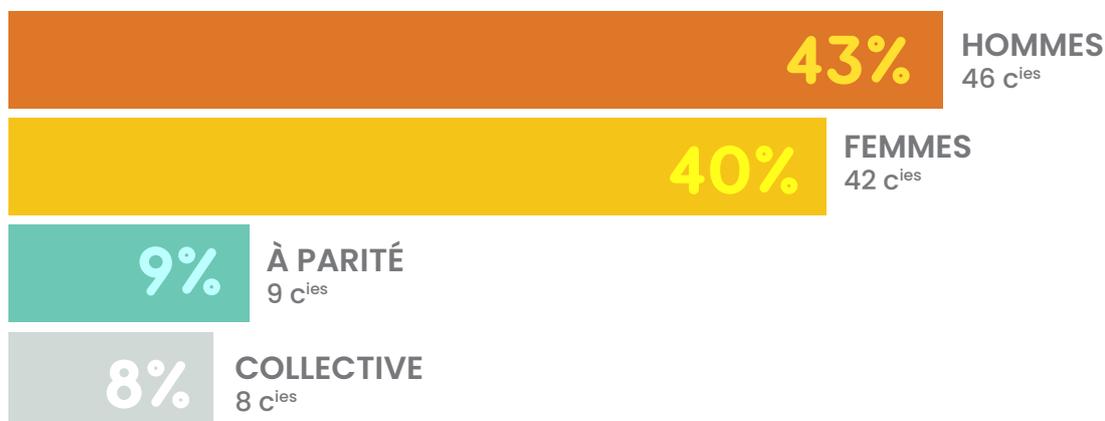
Inclusivité : l'acte de promouvoir, de favoriser et de défendre l'intégration de chacun et chacune, sans discrimination.

Intersectionnalité : désigne la situation de personnes subissant simultanément plusieurs formes de stratification, domination ou de discrimination dans une société. (Kimberlé Williams Crenshaw)

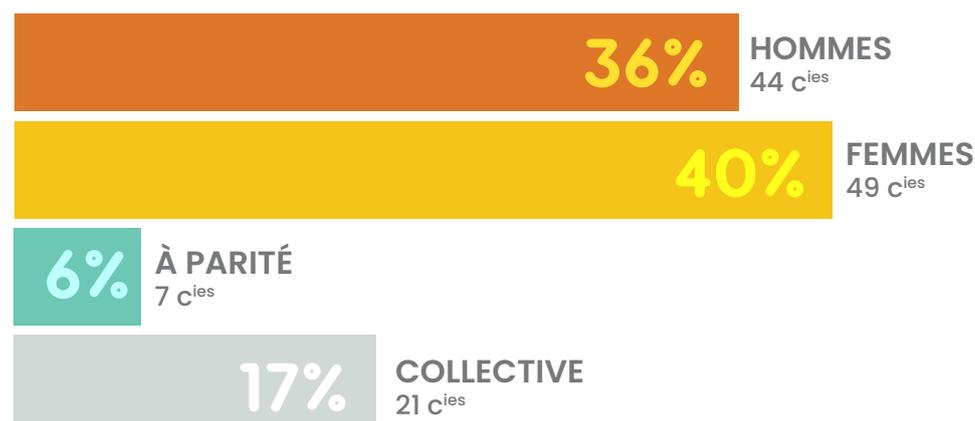
Patriarcat : formation d'organisation sociale et juridique fondée sur la détention de l'autorité par les hommes, à l'exclusion explicite des femmes. (Pierre Bonte et Michel Izard)

LA PART DES FEMMES RESPONSABLES ARTISTIQUES DE COMPAGNIES : ÉVOLUTIONS 2019, 2021 ET 2023

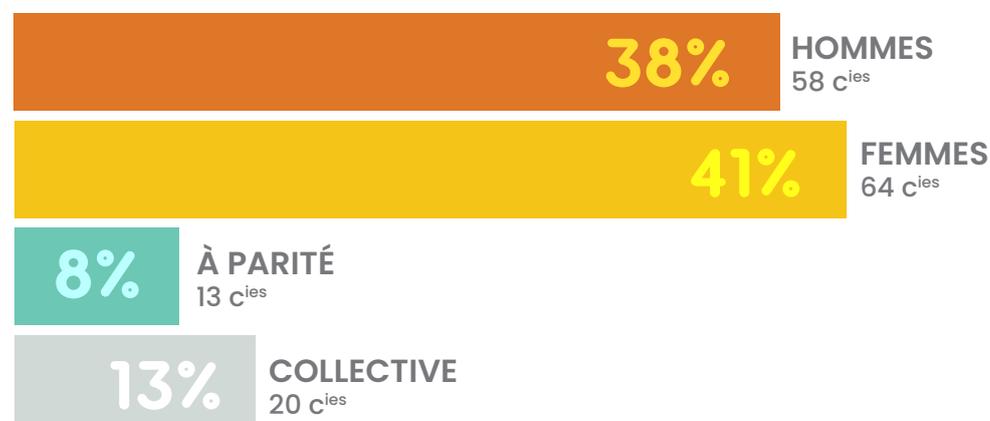
En 2019, sur un total de 105 compagnies recensées



En 2021, sur un total de 121 compagnies recensées



En 2023, sur un total de 155 compagnies recensées



la responsabilité artistique est assurée par :



Hommes



Femmes



À parité



Collective

RÉPARTITION DES SUBVENTIONS ATTRIBUÉES PAR LA DRAC ÎLE-DE-FRANCE : ÉVOLUTIONS 2019, 2021 ET 2023

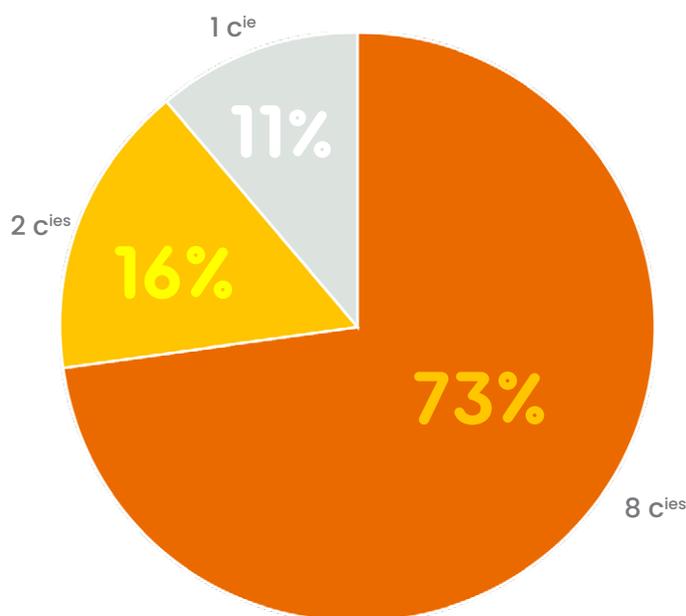
Les conventionnements : nombre de compagnies soutenues et répartition des montants

Clé de lecture : les pourcentages indiqués correspondent à la répartition des montants alloués pour une catégorie donnée. Ainsi, plus les moyens financiers attribués à un type de direction (hommes, femmes, à partié, collective) sont élevés, plus le pourcentage augmente.

En 2019, 11 compagnies

Sur **704 100 euros** :

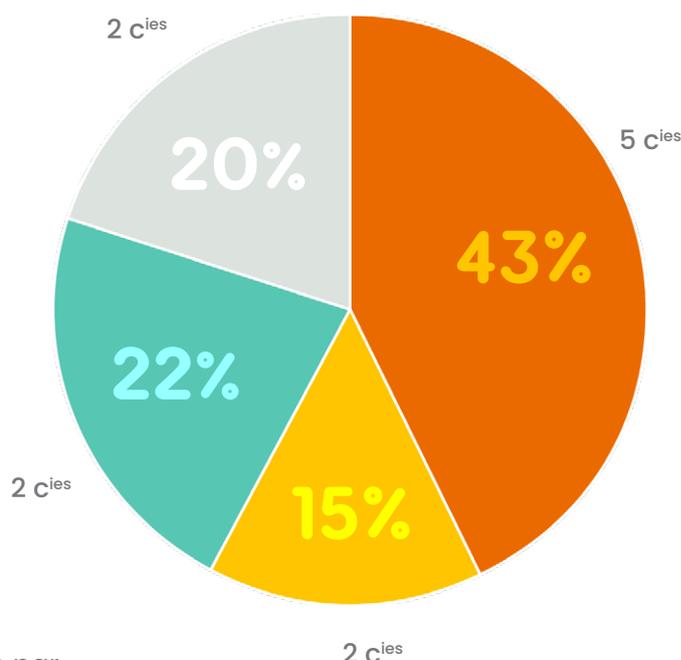
- **2 compagnies** dirigées par 1 ou plusieurs femmes reçoivent 110 000 euros, soit une moyenne de 55 000 euros.
- **8 compagnies** dirigées par 1 ou plusieurs hommes reçoivent 514 100 euros soit 64 263 euros en moyenne.
- **1 compagnie** à direction collective reçoit 80 000 euros.



En 2021, 11 compagnies

Sur **719 100 euros** :

- **2 compagnies** dirigées par 1 ou plusieurs femmes reçoivent 110 000 euros soit 55 000 euros en moyenne.
- **5 compagnies** dirigées par 1 ou plusieurs hommes reçoivent 309 100 euros soit 61 820 euros en moyenne.
- **2 compagnies** dirigées à parité reçoivent 155 000 euros soit 77 500 euros en moyenne.
- **2 compagnies** à direction collective reçoivent 145 000 euros soit 72 500 euros en moyenne.



Les montants sont transmis chaque année à la FéRue par le département Théâtre de la DRAC Île-de-France.

la responsabilité artistique est assurée par :



Hommes



Femmes



À parité

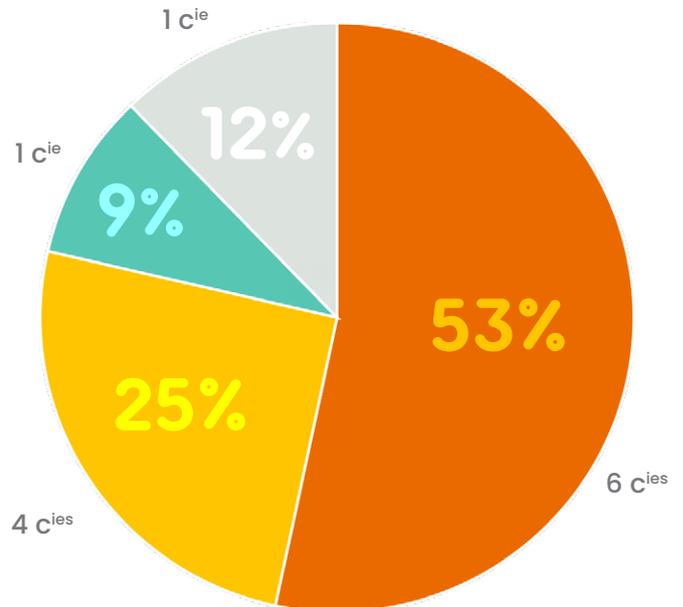


Collective

En 2023, 11 compagnies

Sur **654 100 euros** :

- **4 compagnies** dirigées par 1 ou plusieurs femmes reçoivent 165 000 euros, soit une moyenne de 41 250 euros.
- **6 compagnies** dirigées par 1 ou plusieurs hommes reçoivent 349 100 euros soit 58 183 euros en moyenne.
- **1 compagnie** dirigée à parité reçoit 60 000 euros.
- **1 compagnie** à direction collective reçoit 80 000 euros.



Tendances générales

Nous ne constatons pas d'augmentation du nombre de compagnies conventionnées, et une baisse importante du montant total alloué en 2023 (différence de 65 000€ par rapport à 2021). Cet écart est expliqué par l'arrêt du conventionnement pour une compagnie, et l'entrée en conventionnement d'une nouvelle structure pour des montants plus faibles. On remarque que sur ces trois années, plus d'hommes que de femmes sont soutenus, et que les moyens financiers sont attribués plus largement aux hommes.

Les montants sont transmis chaque année à la FéRue par le département Théâtre de la DRAC Île-de-France.

la responsabilité artistique est assurée par :



Hommes



Femmes



À parité



Collective

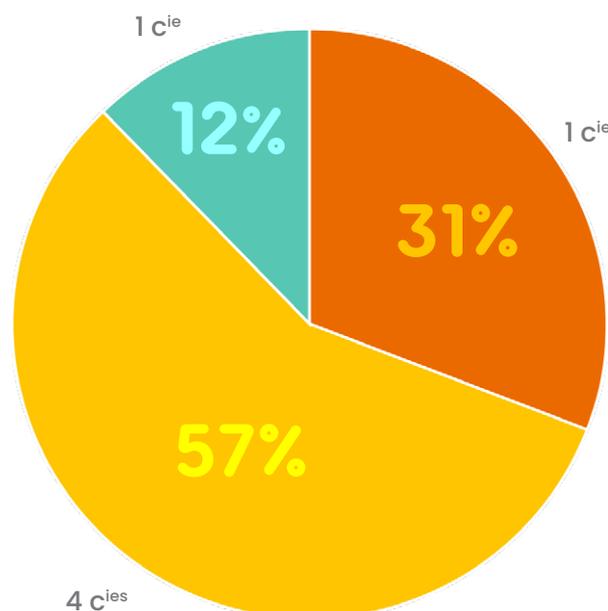
Les aides aux projets : nombre de compagnies soutenues et répartition des montants

Clé de lecture : les pourcentages indiqués correspondent à la répartition des montants alloués pour une catégorie donnée. Ainsi, plus les moyens financiers attribués à un type de direction (hommes, femmes, à partié, collective) sont élevés, plus le pourcentage augmente.

En 2019, 6 compagnies

Sur **111 500 euros** :

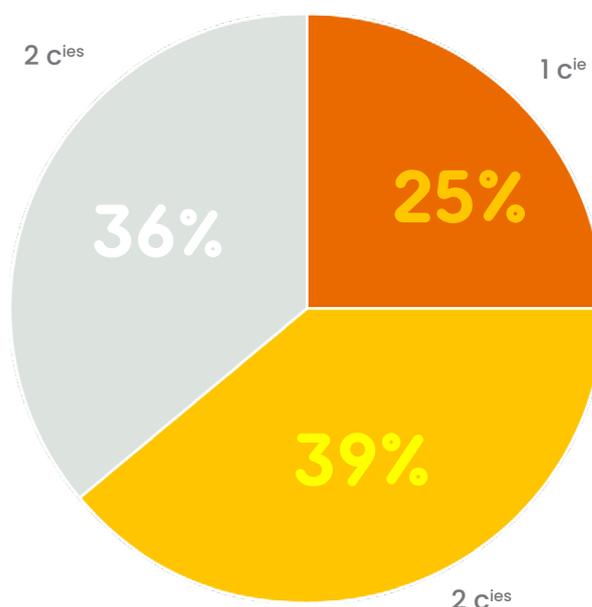
- **4 compagnies** dirigées par 1 ou plusieurs femmes reçoivent 63 500 euros, soit une moyenne de 15 875 euros.
- **1 compagnie** dirigée par 1 ou plusieurs hommes reçoit 35 000 euros.
- **1 compagnie** dirigée à parité reçoit 13 000 euros.



En 2021, 5 compagnies

Sur **61 000 euros** :

- **2 compagnies** dirigées par 1 ou plusieurs femmes reçoivent 24 000 euros soit 12 000 euros en moyenne.
- **1 compagnie** dirigée par 1 ou plusieurs hommes reçoit 15 000 euros.
- **2 compagnies** à direction collective reçoivent 22 000 euros soit 11 000 euros en moyenne.



Les montants sont transmis chaque année à la FÉRue par le département Théâtre de la DRAC Île-de-France.

la responsabilité artistique est assurée par :



Hommes



Femmes



À parité

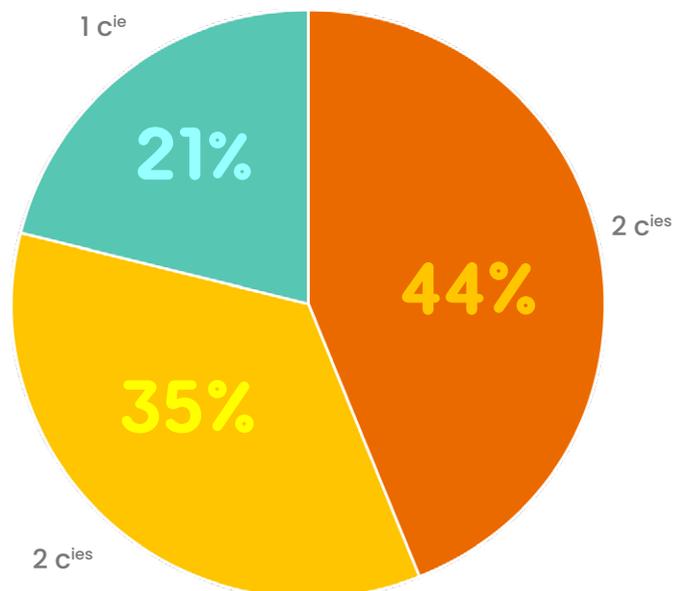


Collective

En 2023, 5 compagnies

Sur **63 000 euros** :

- **2 compagnies** dirigées par 1 ou plusieurs femmes reçoivent 22 000 euros, soit une moyenne de 11 000 euros.
- **2 compagnies** dirigées par 1 ou plusieurs hommes reçoivent 28 000 euros soit 14 000 euros en moyenne.
- **1 compagnie** dirigée à parité reçoit 13 000 euros.



Tendances générales

Le nombre de compagnies aidées est assez constant sur la période, le montant global alloué se stabilise après une baisse importante en 2021. En 2023, autant de femmes que d'hommes reçoivent des aides au projet, toutefois le montant moyen est plus élevé pour les hommes que pour les femmes.

la responsabilité artistique est assurée par :



Hommes



Femmes



À parité



Collective

RÉPARTITION DES SUBVENTIONS ATTRIBUÉES PAR LE CONSEIL RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE : ÉVOLUTIONS 2019, 2021 ET 2023

Les conventionnements : nombre de compagnies soutenues et répartition des montants

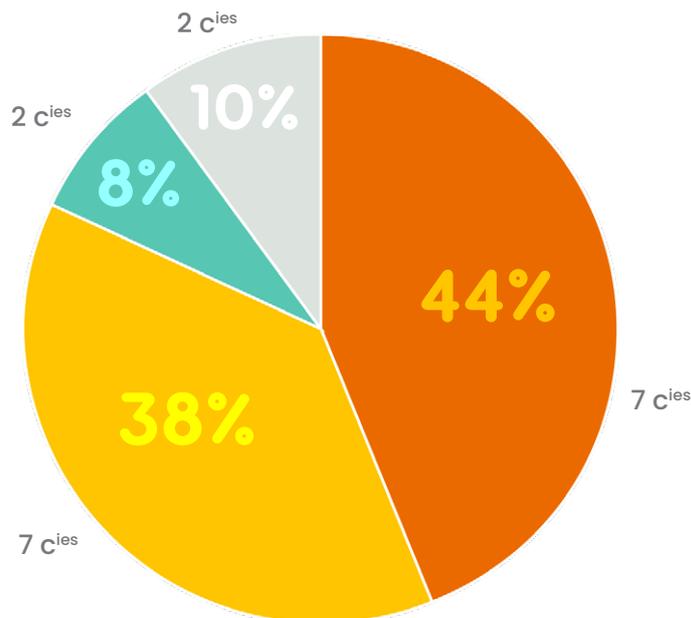
dans le cadre de la Permanence Artistique et Culturelle – Équipes artistiques

Clé de lecture : les pourcentages indiqués correspondent à la répartition des montants alloués pour une catégorie donnée. Ainsi, plus les moyens financiers attribués à un type de direction (hommes, femmes, à partié, collective) sont élevés, plus le pourcentage augmente.

En 2019, 18 compagnies

Sur **491 420 euros** :

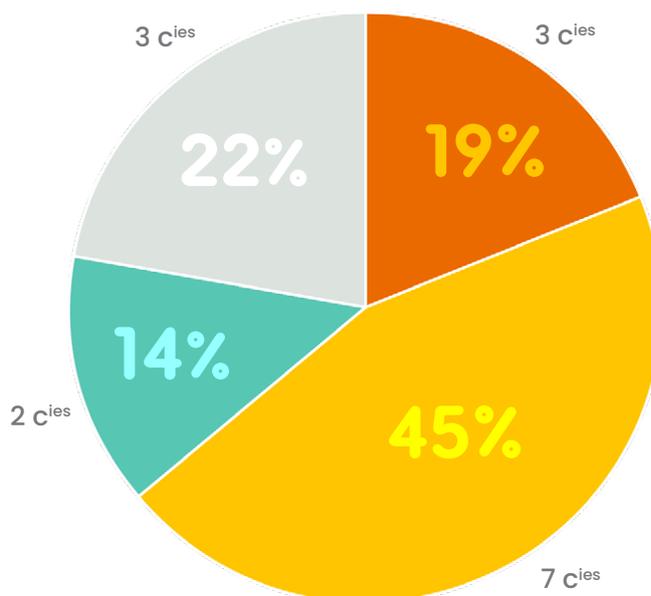
- **7 compagnies** dirigées par 1 ou plusieurs femmes reçoivent 184 420 euros, soit une moyenne de 26 346 euros.
- **7 compagnies** dirigées par 1 ou plusieurs hommes reçoivent 217 000 euros soit 31 000 euros en moyenne.
- **2 compagnies** dirigées à parité reçoivent 40 000 euros soit 20 000 euros en moyenne.
- **2 compagnies** à direction collective reçoivent 50 000 euros soit 25 000 euros en moyenne.



En 2021, 15 compagnies

Sur **414 420 euros** :

- **7 compagnies** dirigées par 1 ou plusieurs femmes reçoivent 184 420 euros soit 26 346 euros en moyenne.
- **3 compagnies** dirigées par 1 ou plusieurs hommes reçoivent 80 000 euros soit 26 667 euros en moyenne.
- **2 compagnies** dirigées à parité reçoivent 60 000 euros soit 30 000 euros en moyenne.
- **3 compagnies** à direction collective reçoivent 90 000 euros soit 30 000 euros en moyenne.



Les montants sont collectés chaque année par la FéRue après examen des délibérations des rapports de commissions permanentes du Conseil régional d'Île-de-France.

la responsabilité artistique est assurée par :



Hommes



Femmes



À parité

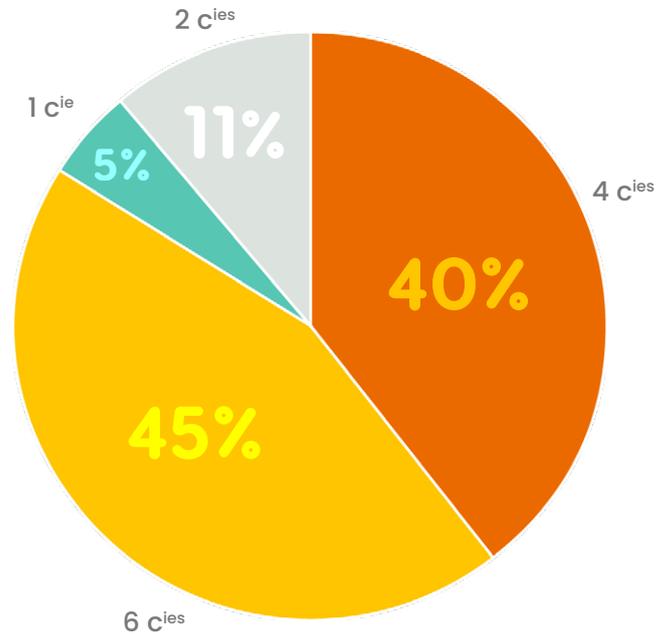


Collective

En 2023, 13 compagnies

Sur **424 40 euros** :

- **6 compagnies** dirigées par 1 ou plusieurs femmes reçoivent 189 420 euros, soit une moyenne de 41 250 euros.
- **4 compagnies** dirigées par 1 ou plusieurs hommes reçoivent 170 000 euros soit 42 500 euros en moyenne.
- **1 compagnie** dirigée à parité reçoit 20 000 euros.
- **2 compagnies** à direction collective reçoivent 45 000 euros soit 22 500 euros en moyenne.



Tendances générales

On remarque une baisse graduelle du nombre de compagnies conventionnées en arts de la rue (moins 5 compagnies entre 2019 et 2023). Sur la période, plus de compagnies dirigées par des femmes que par des hommes sont soutenues, toutefois les montants moyens sont plus élevés pour les compagnies dirigées par des hommes.

Les montants sont collectés chaque année par la FéRue après examen des délibérations des rapports de commissions permanentes du Conseil régional d'Île-de-France.

la responsabilité artistique est assurée par :



Hommes



Femmes



À parité



Collective

Les aides aux projets : nombre de compagnies soutenues et répartition des montants

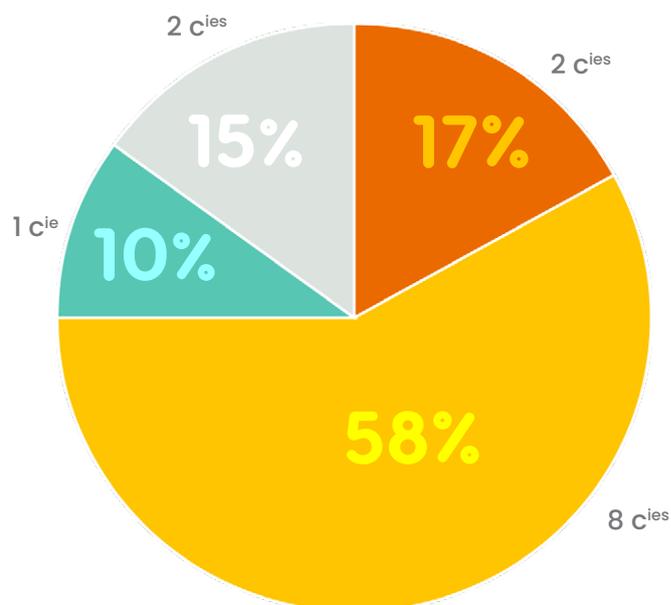
dans le cadre des aides à la création, à la diffusion, à la résidence et des projets d'éducation artistique et culturelle

Clé de lecture : les pourcentages indiqués correspondent à la répartition des montants alloués pour une catégorie donnée. Ainsi, plus les moyens financiers attribués à un type de direction (hommes, femmes, à partié, collective) sont élevés, plus le pourcentage augmente.

En 2019, 13 compagnies

Sur **203 000 euros** :

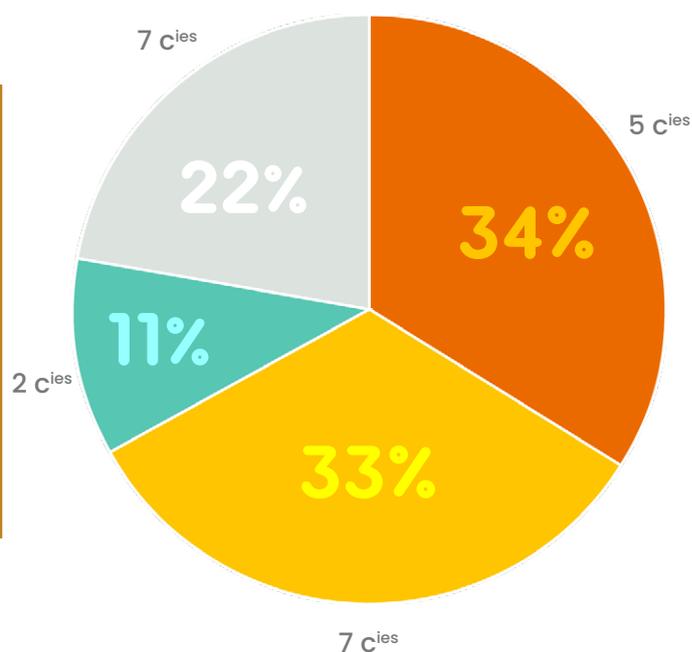
- **8 compagnies** dirigées par 1 ou plusieurs femmes reçoivent 118 000 euros, soit une moyenne de 14 750 euros.
- **2 compagnies** dirigées par 1 ou plusieurs hommes reçoivent 35 000 euros soit 17 500 euros en moyenne.
- **2 compagnies** dirigées à parité reçoivent 40 000 euros soit 20 000 euros en moyenne.
- **1 compagnie** à direction collective reçoit 30 000 euros.



En 2021, 21 compagnies

Sur **251 000 euros** :

- **7 compagnies** dirigées par 1 ou plusieurs femmes reçoivent 83 500 euros soit 11 929 euros en moyenne.
- **5 compagnies** dirigées par 1 ou plusieurs hommes reçoivent 85 000 euros soit 17 000 euros en moyenne.
- **2 compagnies** dirigées à parité reçoivent 27 000 euros soit 13 500 euros en moyenne.
- **7 compagnies** à direction collective reçoivent 55 500 euros soit 7 929 euros en moyenne.



Les montants sont collectés chaque année par la FéRue après examen des délibérations des rapports de commissions permanentes du Conseil régional d'Île-de-France.

la responsabilité artistique est assurée par :



Hommes



Femmes



À parité

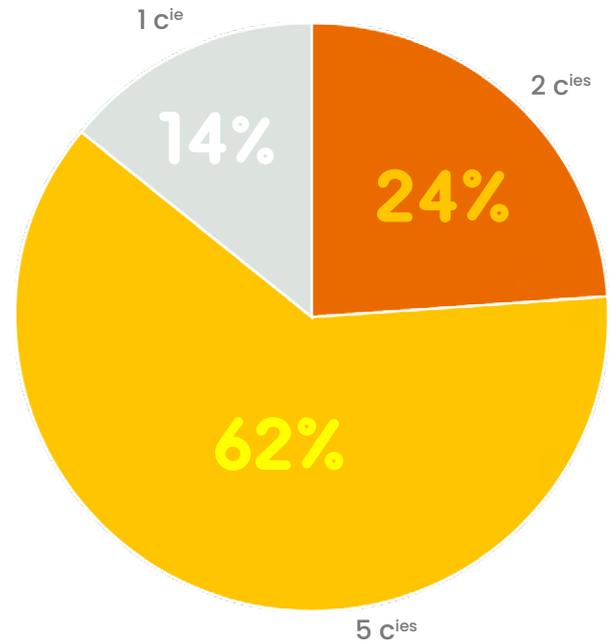


Collective

En 2023, 8 compagnies

Sur **86 500 euros** :

- **5 compagnies** dirigées par 1 ou plusieurs femmes reçoivent 54 000 euros, soit une moyenne de 10 800 euros.
- **2 compagnies** dirigées par 1 ou plusieurs hommes reçoivent 20 500 euros soit 10 250 euros en moyenne.
- **1 compagnie** à direction collective reçoit 12 000 euros.



Tendances générales

Après une augmentation entre 2019 et 2021 du nombre de compagnies soutenues dans le cadre de leurs projets (création, diffusion, résidence, éducation artistique et culturelle) par le Conseil régional d'Île-de-France, l'année 2023 est marquée par une baisse très importante (60 % de compagnies aidées en moins, pour un montant total réduit de 66 % par rapport à 2021). Les compagnies dirigées par des femmes sont davantage soutenues sur la période, avec des écarts de montant moyen qui s'inversent très légèrement en faveur des compagnies dirigées par des femmes en 2023.

Les montants sont collectés chaque année par la FéRue après examen des délibérations des rapports de commissions permanentes du Conseil régional d'Île-de-France.

la responsabilité artistique est assurée par :



Hommes



Femmes



À parité



Collective

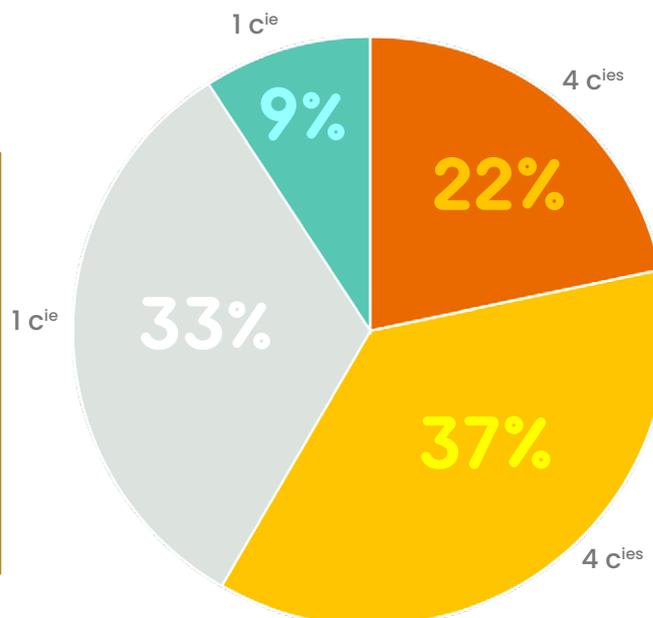
RÉPARTITION DES SUBVENTIONS ATTRIBUÉES PAR LA DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES DE LA VILLE DE PARIS

Clé de lecture : les pourcentages indiqués correspondent à la répartition des montants alloués pour une catégorie donnée. Ainsi, plus les moyens financiers attribués à un type de direction (hommes, femmes, à partié, collective) sont élevés, plus le pourcentage augmente.

En 2019, 10 compagnies

Sur 46 000 euros :

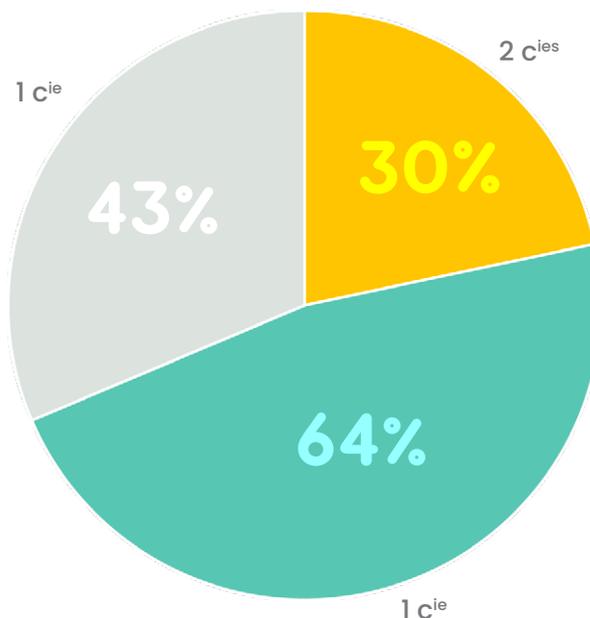
- 4 compagnies dirigées par 1 ou plusieurs femmes reçoivent 17 000 euros, soit une moyenne de 4 250 euros.
- 4 compagnies dirigées par 1 ou plusieurs hommes reçoivent 10 000 euros soit 2 500 euros en moyenne.
- 1 compagnie dirigée à parité reçoit 4 000 euros.
- 1 compagnie à direction collective reçoit 15 000 euros.



En 2021, 4 compagnies

Sur 11 500 euros :

- 2 compagnies dirigées par 1 ou plusieurs femmes reçoivent 3 500 euros soit 1 750 euros en moyenne.
- 1 compagnie dirigée à parité reçoit 3 000 euros.
- 1 compagnie à direction collective reçoit 5 000 euros.



Les montants sont collectés chaque année par la FéRue après examen des délibérations des Conseils de Paris.

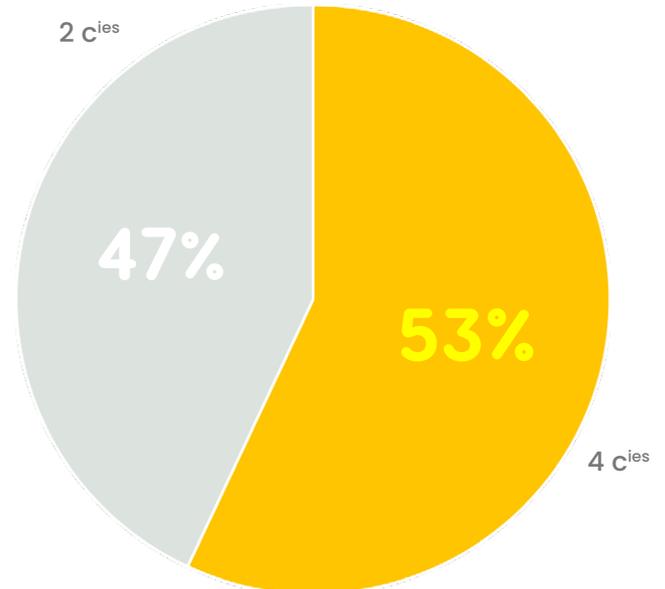
la responsabilité artistique est assurée par :



En 2023, 6 compagnies

Sur **34 000 euros** :

- **4 compagnies** dirigées par 1 ou plusieurs femmes reçoivent 18 000 euros, soit une moyenne de 4 500 euros.
- **2 compagnies** à direction collective reçoivent 16 000 euros soit 8 000 euros en moyenne.



Tendances générales

Entre 2019 et 2021, on remarque que le nombre de compagnies soutenues a été divisé par deux, ainsi qu'une diminution importante du budget (baisse de 75%). Il remonte en 2023, sans pour autant atteindre le niveau de 2019.

On note une nette progression des compagnies dirigées de manière collective, qui reçoivent des financements graduellement plus importants au fil des années.

Les montants sont collectés chaque année par la FéRue après examen des délibérations des Conseils de Paris.

la responsabilité artistique est assurée par :



Hommes



Femmes



À parité



Collective

LA PART DES FEMMES DANS LES FESTIVALS ARTS DE LA RUE : ÉVOLUTIONS 2019, 2021 ET 2023

Nous étudions les programmations des festivals en Île-de-France lorsque ceux-ci sont soutenus par le Conseil régional d'Île-de-France dans le cadre de l'Aide à la manifestation, et qu'ils programment au moins 10 compagnies. En 2023 nous avons changé ce critère et étudions désormais les festivals soutenus par la Région Île-de-France qui programment au moins 8 compagnies.

Nombre de compagnies programmées

En 2019, sur un total de 6 festivals étudiés (142 cies programmées)



En 2021, sur un total de 11 festivals étudiés (169 cies programmées)



En 2023, sur un total de 13 festivals étudiés (210 cies programmées)



Tendances générales

La Région Île-de-France ne se démarque pas de la moyenne nationale quant à la programmation des compagnies dirigées par des femmes : dans notre région, elles ne représentent jamais plus de 30% des compagnies programmées.

En 2023, la commission publie également une enquête inter-régionale qui porte sur la programmation dans les festivals de 5 régions (Auvergne-Rhône-Alpes, Hauts-de-France, Île-de-France, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie). En moyenne, 26% de compagnies dirigées par des femmes sont programmées, pour 46% de compagnies dirigées par des hommes, 18% à parité et 10% en collectif.

la responsabilité artistique est assurée par :

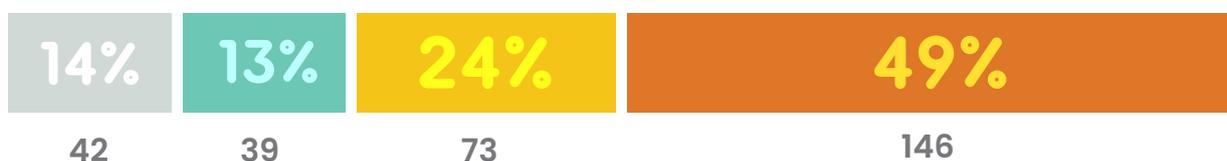


Nombre de représentations

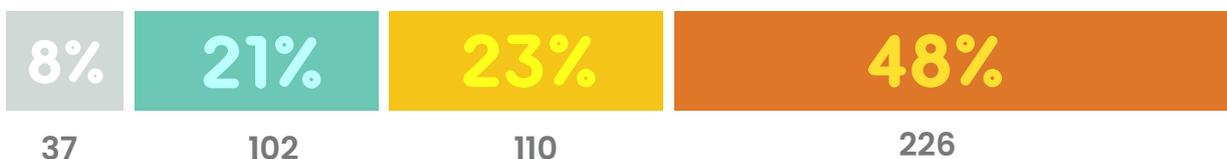
En 2019, sur un total de 6 festivals étudiés (362 représentations)



En 2021, sur un total de 11 festivals étudiés (300 représentations)



En 2023, sur un total de 13 festivals étudiés (475 représentations)



Tendances générales

Le constat est assez similaire à celui des compagnies programmées : les spectacles programmés qui sont produits par des compagnies dirigées par des femmes ne dépassent pas les 24% des représentations. On remarque une hausse des représentations de spectacles de compagnies dirigées de manière paritaire entre 2021 et 2023.

la responsabilité artistique est assurée par :



Hommes



Femmes



À parité



Collective

CONCLUSIONS

Sur l'ensemble de la période, cette enquête nous permet de constater que les écarts de financements et d'attributions de financements en fonction du genre des personnes dirigeant les structures tendent à se réduire, tout en continuant à exister. Il est cependant difficile de savoir ce qui maintient ces écarts. Nous pourrions poser la question ainsi : est-ce que les compagnies dirigées par des femmes font des demandes de financements moins importantes, ou est-ce que les financements qui leur sont accordés sont généralement plus bas ?

La répartition de la programmation en Île-de-France est à l'image de la moyenne nationale : les compagnies dirigées par des femmes et leurs spectacles ne dépassent que rarement 25 % de l'ensemble des programmations alors qu'en Île-de-France les compagnies d'arts de rue sont majoritairement dirigées par des femmes. L'Île-de-France est un cas spécifique. En effet, la précédente enquête de la commission Égalité des genres dans les arts de la rue (données 2021 / mettre un lien) révélait que sur 620 compagnies recensées à l'échelle des 5 régions observées, la moitié étaient dirigées par des hommes, un quart par des femmes, et respectivement 13% par des collectifs et binômes paritaires.

Ainsi et pour conclure, nous défendons l'idée que **seule une politique volontariste en faveur d'une meilleure représentation des femmes peut aboutir à un milieu professionnel plus égalitaire.**

Nous citons le texte « *J'ai fait un rêve* » de Reine Prat, publié dans l'ouvrage #MeTooThéâtre en 2022 pour aller plus loin :

« (...) sans attendre que les pouvoirs publics dégagent les sommes nécessaires à combler les écarts de financements entre les femmes et les hommes, nous suggérons que les budgets, espaces et outils de travail existants soient d'ores et déjà partagés de manière égale, par tous moyens que des artistes, créateurs et créatrices, pourront facilement imaginer.

Aussi, connaissant les dangers d'une exigence de parité qui conduirait à pénaliser les structures dont la programmation compterait soudain plus de femmes que d'hommes - ainsi qu'il est arrivé à la Mairie de Paris, « mise à l'amende pour avoir nommé trop de directrices » - nous en appelons à la mise en œuvre dès la saison prochaine d'une parité *réparatrice*. Il s'agit que « le comptage des programmations des spectacles imaginés et créés par des femmes (en rapport à ceux créés et imaginés par des hommes) dans le réseau des scènes publiques, réalisé sur la base de la saison 2019-2020 » soit étendu, rapidement - que des moyens soient dégagés pour le faire -, aux quinze dernières années (c'est-à-dire à partir du moment où les inégalités ont été révélées par un premier rapport ministériel « Pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans les arts du spectacle ») et que l'exigence de parité soit respectée sur une période de trente ans à compter de ce point d'origine. En 2037, nous aviserons ce qu'il conviendra de faire.

Soyons en alerte avant que la parité ne devienne un nouveau piège dans lequel nous enfermer, l'ultime moyen de sauver le système tel qu'il est, un système qui ne nous convient pas, avec ses pyramides, ses palais, ses forteresses. Ainsi, multiplions dès à présent les candidatures collectives à la tête des institutions. Imaginons la puissance de transformation d'une telle démarche.

Nous ne nous contenterons plus des miettes que nous laissent l'organisation actuelle du secteur, les textes qu'on nous impose, les fonctions et les rôles où on nous cantonne. Nous voulons tout, tout de suite, disposer de tous les moyens, exercer toutes les fonctions, accéder à tous les rôles. »